

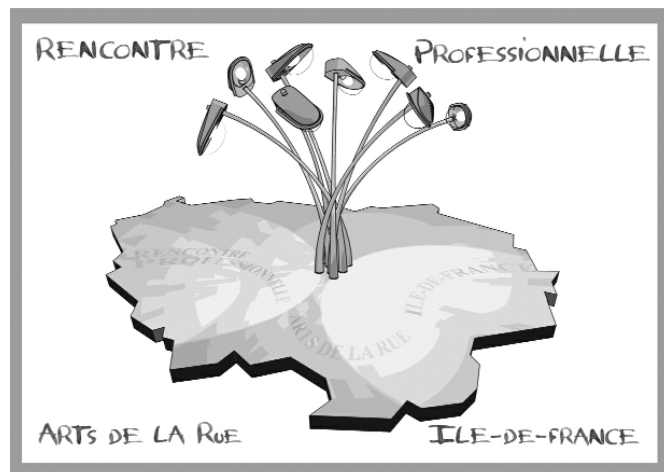


# Le programme de la journée

organisée  
par la **Fédération des Arts de la Rue  
en Ile-de-France**

en partenariat avec le  
**Conseil Général du VAL DE MARNE**

mardi 12 avril 2005  
à la Maison Départementale  
des Syndicats à CRETEIL



Cette journée de rencontres est portée par la **Fédération des Arts de la Rue en Ile-de-France** et conçue et mise en scène par la « **Troupe Ephémère** », à l'image du mode artistique des arts de la rue : relation à l'espace, au public, mode d'organisation en troupe.

- 9h30 ACCUEIL**
- 10h à 12h PARCOURS EXPLORATOIRE ludique et artistique proposé par la TROUPE EPHÉMÈRE**  
Scénographie : les arts de la rue à travers la ville  
Sur les bancs de l'école : cours d'économie  
Cartographie : photographie du paysage des arts de la rue dans le département  
Historique des arts de la rue de l'antiquité à nos jours  
Ecologie sonore urbaine : une visite guidée des curiosités acoustiques locales
- 12h15 PRISES DE PAROLE DES PARTENAIRES**  
La Fédération des Arts de la Rue  
Le Conseil Général du VAL DE MARNE  
Le Ministère de la Culture
- 12h45 APÉRITIF avec la fanfare de la TROUPE EPHÉMÈRE**
- 13h15 REPAS**
- 14h30 TABLES RONDES**

## Les relations élus/artistes : créer et développer des projets avec les collectivités territoriales, Intérêt social et économique

Intervenants : Serge VAN DERHOEVEN (Maire de VIEUX-CONDÉ et Conseiller Général du NORD)  
Virginie FOUCAULT (Directrice de l'Espace Boris Vian et du festival Turbulentes)  
Bernard BELLOT (Cie le Samu)

Modérateur : Alexandre RIBEYROLLES (Cie La Constellation)

## La décentralisation : Partenariats Etat, Région, Département, Communauté de Communes et Communes: Politique de la ville et conventionnement

Intervenants : Renée SASSO-CUINAT (Adjointe au chef du service Théâtre et chargée de mission Arts de la rue et  
Arts du cirque à la DRAC ILE DE FRANCE)

Jean-Raymond JACOB (Directeur de la Cie Oposito et du Moulin Fondu)  
Gianni FUSSI (Cie Annibal et ses éléphants)

Modératrice : Pascale CANIVET (Coordinatrice de la Fédération des Arts de la Rue)

## Logistique et aménagement de l'espace public : sensibilisation aux obligations légales, juridiques et techniques

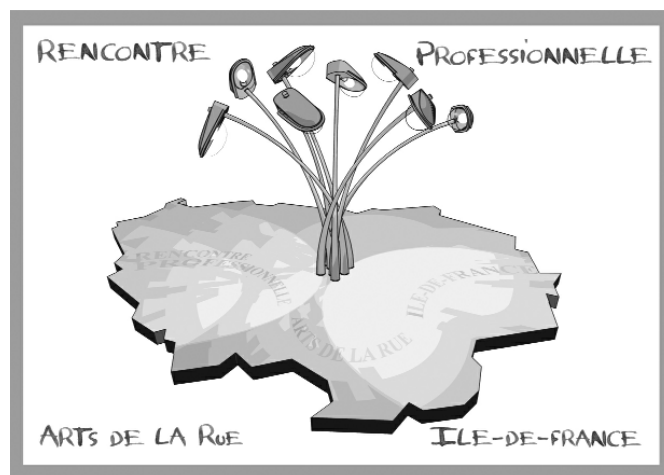
Intervenants : Thierry MALVOISIN (Directeur Technique)  
Patrick DORDOIGNE (Cie Alama's Givrés)  
Laure BELLAZ (Coordinatrice Technique de la Cie KMK)

Modératrice : Ema DROUIN (Cie Deuxième Groupe d'Intervention)

**16h15-17h CONCLUSIONS PLÉNIÈRES DES TABLES RONDES ET CLÔTURE DE LA JOURNÉE**

# Le temps des arts de la rue

2005 - 2007



## LE TEMPS DES ARTS DE LA RUE : CHRONOLOGIE

En avril 2003, lors d'un rendez-vous avec Jean-Jacques AILLAGON, alors Ministre de la Culture et de la Communication, la Fédération des Arts de la Rue, organisation professionnelle des arts de la rue, fait la demande d'un temps fort pour les arts de la rue, soutenu par le ministère.

C'est à la suite d'un rendez-vous à la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (DMDTS), en juillet 2004, qu'un groupe de travail s'est réuni à quatre reprises entre août et novembre 2004.

Ses participants, représentants des collectivités locales et territoriales, représentants du ministère de la culture et de services associés, professionnels des arts de la rue, avaient pour but de défricher ensemble l'hypothèse d'un temps fort dédié aux arts de la rue.

Par ailleurs, il avait été convenu qu'à l'issue des quatre séances de travail, un document élaboré lors des divers travaux servirait de base de réflexion pour la concrétisation de ce temps fort.

Ce document est consultable sur le site de la Fédération : <http://www.lefourneau.com/lafederation>.

## LE TEMPS DES ARTS DE LA RUE : OBJECTIFS

### AMÉLIORATION DES MOYENS DE CRÉATION, DE PRODUCTION ET DE FORMATION

Un premier constat fait apparaître l'impasse dans laquelle les arts de la rue se trouvent aujourd'hui en raison du manque chronique de moyens de création et de production, et notamment d'outils de travail correctement dotés. Il conviendra, dans un premier temps de développer ces moyens en relation avec les collectivités territoriales concernées.

Ceci constitue le premier objectif fortement affirmé par la profession. Cet objectif concerne notamment le réseau de création et de production des arts de la rue, constitué de lieux qui disposent de moyens trop modestes pour permettre d'appliquer des politiques de résidence de grande envergure, en particulier nationale et internationale.

Par ailleurs, il apparaît essentiel d'ouvrir l'accès à des espaces de recherche, d'écriture, et d'expérimentation à des artistes qui créent pour l'espace public.

### EXTENSION DU CHAMP D'ACTION DES ARTS DE LA RUE

Les arts de la rue sont en phase d'expansion et ont besoin de dispositifs d'accompagnement de ce développement, notamment des mesures incitatives pour l'ouverture de nouveaux territoires. Cet accès à de nouveaux espaces signifie également l'accès à une population diversifiée plus étendue. Les territoires à considérer sont autant des territoires géographiques (départements, villes, campagnes...), que des espaces publics à investir artistiquement, que des espaces de production, de création, et de diffusion institutionnels.

Ainsi, par exemple, il serait nécessaire d'encourager le développement des programmations hors les murs au sein des scènes nationales et autres scènes institutionnelles et d'élargir la direction des centres dramatiques à des équipes artistiques qui se consacrent aux spectacles pour l'espace public.

Il serait également essentiel de relancer les dispositifs de commande publique et développer les possibilités de financement croisés avec les collectivités locales, en s'appuyant sur d'autres directions que la DMDTS au sein du ministère de la culture (DAPA, DAP, DDAI), de même que dans d'autres ministères (Affaires sociales, Intérieur, Education, Environnement, Aménagement du territoire...).

### VALORISATION DES ARTS DE LA RUE ET SENSIBILISATION

Le temps des arts de la rue sera l'occasion de communiquer sur ce secteur, et de diffuser des informations relatives à la diversité des démarches artistiques, comme aux enjeux culturels et sociaux qui sont globalement peu connus des élus, de la population, et d'une partie des professionnels du spectacle, notamment à l'étranger.

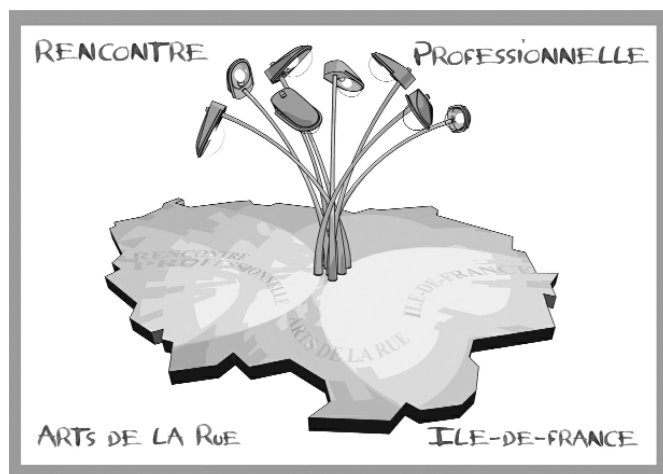
La sensibilisation des élus et des collectivités locales passe par l'organisation de rencontres et de séminaires, espaces d'échanges et de réflexion sur le savoir-faire des arts de la rue en relation à l'espace public et à la population. Un accent sera mis sur des moyens de communication consacrés à la promotion des arts de la rue à l'étranger.

Par ailleurs, il est proposé que la profession s'empare d'un événement, ou d'une série d'événements destinés plus précisément à la visibilité des arts de la rue pour la population dans la dernière phase du temps des arts de la rue.

Enfin, il est nécessaire d'approfondir la connaissance du secteur par le biais notamment de groupes de recherches, et d'études sur des questions économiques (emploi...), administratives (conditions de l'occupation du domaine public...), juridiques (statuts...), et esthétiques.

# Le temps des arts de la rue

2005 - 2007



RENAUD DONNEDIEU DE VABRES A ANNONCÉ LE LANCEMENT DU TEMPS DES ARTS DE LA RUE LE 2 FÉVRIER 2005.

## MODALITÉS D'ORGANISATION ET FINANCEMENT

### PARTENAIRES POUR UN TEMPS DES ARTS DE LA RUE

Le succès du temps des arts de la rue dépend fortement du mode de relation entre les partenaires concernés, et notamment l'État et les collectivités territoriales.

Les équipes artistiques, au centre des transactions, ont un rôle naturel à jouer afin que les collectivités territoriales s'approprient ce temps des arts de la rue avec autant d'intérêt que l'État.

### DURÉE DU TEMPS FORT

Le temps pour les arts de la rue ayant pour objectif également de consolider le secteur, il est réaliste de l'imaginer sur une durée minimale de trois années permettant la réflexion, la concertation, et l'installation de nouveaux projets (créations comme modes de production et de diffusion) et dispositifs.

Trois étapes sont envisagées :

2005 : temps de préfiguration, de concertation et de transaction entre les divers partenaires,

2006 : temps des premières actions et de la communication,

2007 : temps de l'élargissement du champ d'action et de l'évaluation.

### MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

La création d'un comité de pilotage composé d'une trentaine de personnalités de la profession, des milieux artistiques et " périphériques ", de représentants de collectivités locales et territoriales comme du ministère et d'associations para-ministérielles est en cours au moment du bouclage de ce document.

Le rôle de ce groupe sera de faire des propositions. Il n'est pas décisionnaire.

Le comité de pilotage, qui se réunira une fois par trimestre, sera éclaté dans des groupes de travail thématiques dont l'avancée des travaux sera répercutée en séances plénières.

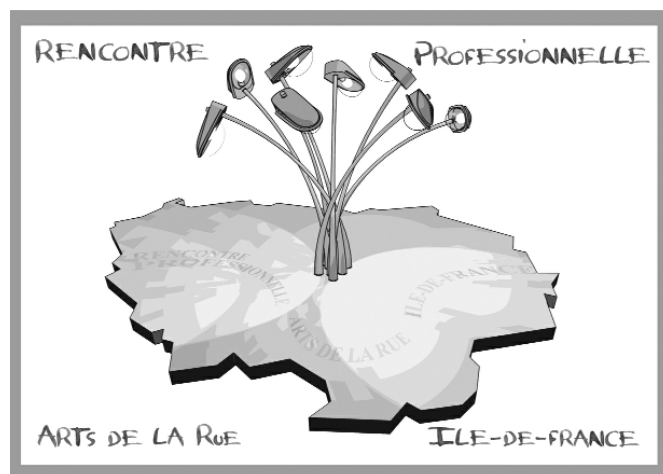
Enfin, deux personnalités président aux destinées du temps des arts de la rue : Yves DESCHAMPS en tant que président du comité de pilotage nommé pour sa connaissance du secteur et son engagement au ministère lorsqu'il y exerçait la fonction d'inspecteur pour les arts de la rue. Jacques HIGELIN, personnalité artistique populaire et proche des arts de la rue, quant à lui, a été nommé président d'honneur.

### MOYENS FINANCIERS

Du point de vue de la profession et à la demande de la Fédération des arts de la rue, l'objectif visé est un soutien significatif accru de la part de l'État (ministère de la culture et autres). Les besoins estimés sont de 12 M d'euros en budget constant à l'issue du temps des arts de la rue pour un financement actuel de 6, 4 M d'euros , avec une montée progressive entre 2005 et 2007 (soit 2 M d'euros par an). Des mesures nouvelles d'un montant de 2 millions d'euros ont été accordées pour 2005.

La Fédération a l'espoir que l'annonce du temps des arts de la rue à la demande de la profession incitera les partenaires locaux et territoriaux à renforcer ou initier des moyens pour le secteur. Moyens qu'il conviendrait d'envisager sur des durées minimales, de trois ans, par exemple.

# Intermittence : une proposition de projet de loi pour sortir de l'impasse



DANS LE CADRE DU COMITÉ DE SUIVI DE L'INTERMITTENCE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, UNE PROPOSITION DE PROJET DE LOI (PPL) DÉFINISSANT LES BASES D'UN NOUVEAU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE POUR LES ANNEXES 8 ET 10 (INTERMITTENTS DU SPECTACLE) A ÉTÉ DÉPOSÉE LE 2 MARS 2005 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Depuis novembre 2003, un comité de suivi de la réforme du régime d'assurance chômage des professions du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma a été créé par des parlementaires UMP, UDF, PS, PC et VERTS. Il est présidé par Etienne Pinte (Député-maire UMP de Versailles).

C'est un groupe de travail qui se réunit à l'Assemblée Nationale toutes les semaines pour travailler sur le dossier des annexes 8 et 10. Sont aussi membres du comité : Coordination Nationale des Intermittents et Précaires, CGT spectacle, la SRF (société des réalisateurs de films), le Syndéac, l'UFISC (qui regroupe tous les syndicats de compagnies, arts de la rue, cirque, musiques actuelles, etc.), Sud spectacle, Sud Cinéma et télévision.

## PROPOSITION DE LOI relative à la pérennisation du régime d'assurance-chômage des professions du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle

(extraits des motifs)

(...)

Il appartient au législateur de préciser les bases d'un régime spécifique d'assurance chômage dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle au sein de l'UNEDIC. C'est l'objet de la présente proposition de loi qui fixe le cadre à l'intérieur duquel les modalités de l'indemnisation (conditions d'admission, calcul des droits) trouveront naturellement leur place. Ce dispositif vise à garantir l'égalité de traitement et devra inciter à la déclaration de toutes les heures travaillées, étant entendu que le montant global de la charge d'indemnisation des intermittents au titre de l'assurance chômage reste inchangé pour les institutions gestionnaires.

### Article unique

*"L'accord prévu par l'article L. 351-8 du code du travail précise les conditions dans lesquelles sont assurées la solidarité, l'égalité de traitement et la transparence des données, au sein des professions du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel. Il définit également les modalités de l'ouverture des droits à indemnisation, sur une période de référence de douze mois, avec une date d'anniversaire fixe et le versement d'une indemnité sur l'ensemble de cette même période de référence. Le versement de cette indemnité journalière minimale plafonnée garantit l'égalité de traitement et incite à la déclaration de toutes les heures travaillées".*

**Aujourd'hui, tout le monde reconnaît que le protocole du 26 juin 2003 est injuste et inefficace** mais le Medef et la CFDT restent sourds à tous les appels à la renégociation. Ils n'ont pas l'intention de rediscuter avant décembre 2005.

- Le Ministre de la culture Renaud DONNEDIEU DE VABRES a pourtant appelé à de nombreuses reprises les partenaires sociaux à se réunir afin de le renégocier au plus vite. Il s'est également prononcé pour un période de référence de 12 mois et une date anniversaire fixe.

- Les membres de la Mission d'Information Parlementaire au Sénat présidée par Jacques VALLADE (UMP) ont dénoncé le protocole dans leur rapport sorti en juillet 2004. Ils demandent une renégociation urgente.

- Les membres de la Mission d'Information Parlementaire à l'Assemblée Nationale présidée par Dominique PAILLÉ (UMP) précisent dans leur rapport : " *L'accord de juin sur les annexes 8 et 10 est une solution qui n'en n'est pas une. Cet accord n'a ni permis de réduire le déficit du régime, ni les abus et fraudes au dispositif* ". Lors de la conférence de presse organisée pour la sortie de ce rapport en novembre 2004, Dominique PAILLÉ déclarait que face au refus de renégociation des partenaires sociaux, il faudrait en passer par la loi.

- Jean-Paul GUILLOT, l'expert nommé par le Ministre de la culture, dénonce également l'accord du 26 juin et propose de revenir à 507 heures en 12 mois avec date anniversaire. Il affirme que le protocole ne fait aucune économie.

- Tous les députés et sénateurs PS, PC, VERTS et UDF quant à eux le dénoncent depuis longtemps. En effet, ils ont adopté en février 2004 la plate-forme de contre propositions du comité de suivi.

- L'ensemble des organisations de salariés et d'employeurs du secteur (Coordinations, CGT, FO, SUD, Syndéac, UFISC, SRF...) demande depuis la première heure le retrait de cet accord.

### QUELLES SERAIENT LES CONSÉQUENCES D'UNE TELLE LOI ?

Les partenaires sociaux seraient obligés de se réunir pour renégocier un accord.

### Y A T-IL UNE CHANCE POUR QUE CETTE LOI SOIT ADOPTÉE ?

**OUI.** A ce jour il manque 15 voix à l'assemblée nationale et 13 au sénat, donc un important travail de lobbying est à faire auprès de vos députés et sénateurs en particulier ceux et celles de l'UMP.